



Fiche de projet pour les institutions publiques

Cette fiche est remplie par une institution publique. Y est décrit la nature du projet à mettre en oeuvre, les tâches à confier à une équipe scientifique, le timing et le budget dont disposera cette équipe, les modalités d'implémentation du résultat final de l'équipe scientifique que cette institution publique mettra en place tant pour son fonctionnement propre que pour en permettre l'accès aux chercheurs et au grand public.

Informations pratiques

Nom de l'institution publique ayant introduit le projet: Police fédérale

Nom du projet: Comment pallier aux non-réponses (ligne fixe et refus) d'une enquête téléphonique comme le Moniteur de sécurité ?

Timing des tâches scientifiques : 12 mois

Délivrables et activités de valorisation à charge de l'équipe scientifique (non compris ceux décrits dans la fiche ci-après):

- *Séminaire international* en début de projet (état de l'art) ;
- *rapport succinct* exposant la manière dont les données visées par le projet peuvent être comparées et harmonisées au niveau international/Européen. L'objet de ce rapport est de permettre à l'institution publique de traiter ses propres données dans une perspective de comparabilité internationale/européenne ;
- *activité de valorisation en fin de projet* : l'équipe fera une proposition dans son formulaire de soumission avec pour objectif de faire connaître au mieux le résultat du projet.
- *délivrables visés par le contrat de recherche* : *description du projet* (max. 25 lignes en quatre langues – français, néerlandais, anglais et allemand – pour le site web de la politique scientifique fédérale), *résumé du projet en maximum 10 pages* pour le site web de la Politique scientifique fédérale, également en quatre langues et à remettre à l'issue du projet), un *texte en français, néerlandais et anglais destiné à la Newsletter AGORA* (max. 40 lignes), *rapports intermédiaires* (maximum 2 pages, tous les 6 mois permettant de libérer les tranches de financement de l'équipe scientifique), *rapports pour le comité d'accompagnement* (voir plus loin) ;

Ces activités sont à charge du budget de l'équipe scientifique.

Déroulement du projet :

L'institution publique gère son projet et entretient donc un dialogue étroit avec l'équipe et la Politique scientifique (qui forment le *comité technique*). Le projet est accompagné par un comité d'accompagnement composé de fonctionnaires et de scientifiques. Ce comité se réunit à échéances régulières et au moins trois fois durant la durée du projet (au début, au milieu et à la fin du projet). Y est représenté des utilisateurs potentiels du résultat du projet et toute personne qui peut contribuer à faire avancer le projet. L'équipe se charge de fournir les documents pour ce comité, l'institution publique gère l'agenda et les procès-verbaux.

date de la réunion d'information (inscription une semaine à l'avance par e-mail – naji@belspo.be . A défaut d'inscription, la réunion est annulée) : 12 janvier, salle 7 de la Politique scientifique fédérale, 14h30.

Le projet

1. Nom de l'Institution

Police Fédérale
Direction Générale de l'Appui Opérationnel
Direction de la Banque de Données Nationale

2. Nom du projet

Non-réponse à une enquête téléphonique telle que le Moniteur de Sécurité

3. Acronyme

NOTESUMO (Non-réponse à une enquête téléphonique telle que le Moniteur de Sécurité)

4. Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein de l'institution

Comment pallier aux non-réponses (ligne fixe et refus) d'une enquête téléphonique comme le Moniteur de sécurité ?

L'objectif de la recherche est de permettre une utilisation, la plus optimale possible, de la base de données du Moniteur de sécurité qui puisse tenir compte du biais introduit par l'importance et les caractéristiques des non-réponses. Le problème des non-réponses est un obstacle propre à toutes les recherches quantitatives de grande ampleur. La plupart des recherches sur base d'enquêtes doivent trouver le juste équilibre entre le mode de passation (face à face, téléphonique, par courrier,...), le budget, le temps et le taux de participation (= la représentativité de la population). Dans le prolongement d'un projet AGORA en 2005 portant sur l'optimisation du questionnaire du Moniteur de sécurité et la mise en place d'un mini-moniteur et d'un moniteur-plus, cette recherche est d'une grande importance pour toutes les enquêtes scientifiques quantitatives à grande échelle comme celle du Moniteur de sécurité.

Le Moniteur de sécurité est une enquête téléphonique standardisée à grande échelle auprès de la population. Cette enquête est réalisée à la demande du Ministre de l'Intérieur et est suivie par la Direction de la Banque de données nationale au sein de la Direction Générale de l'Appui Opérationnel de la Police fédérale. Cette enquête comporte des questions relatives au sentiment d'insécurité, à la victimisation, au signalement et à la déclaration de délits et à la satisfaction du fonctionnement des services de police. En 2004, le Moniteur de Sécurité a été réalisé pour la cinquième fois aux niveaux fédéral et local (1997, 1998, 2000, 2002, 2004). En 2004, plus de 41.000 personnes ont été interviewées. Le prochain Moniteur de sécurité se tiendra durant le premier semestre de 2006.

L'enquête du Moniteur de sécurité, dont la sixième passation de l'enquête aura lieu en 2006 ; se doit d'être la plus représentative possible de toutes les catégories de la population. Le Moniteur de sécurité est un outil important pour suivre les tendances de l'avis de la population au sujet de la sécurité et de la police. Il faut donc veiller à ce qu'aucun biais ne vienne influencer la comparabilité temporelle de l'exploitation et des analyses de la base de données du Moniteur de sécurité.

1) Une approche des populations sous-représentées

La répartition de l'échantillon de la base de données du Moniteur de sécurité a été comparée à la répartition réelle de la population du pays selon les catégories d'âge et de sexe. Comme il s'agit d'une enquête téléphonique, les catégories les moins représentées sont, classiquement, les classes les plus jeunes, 15-24 ans et 25-34 ans, et qui ne disposent probablement que d'un GSM. A l'inverse, les catégories d'âge les plus élevées sont sur-représentées dans l'échantillon. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est, quant à elle, proche de la réalité. Cette analyse a été réalisée depuis 1997.

	1997	1998	2000	2002	2004
15-24 ans	0,67	0,65	0,67	0,60	0,60
25-34 ans	1,00	0,99	0,86	0,74	0,73
35-49 ans	1,07	1,09	1,12	1,03	1,04
50-64 ans	1,13	1,13	1,22	1,25	1,28
65+ ans	1,03	1,02	0,99	1,21	1,16

Sous- et sur- représentation dans l'échantillon du Moniteur de sécurité (par classes d'âge) par rapport à la répartition de la population de 15 ans et plus en Belgique.

Il apparaît que depuis 1997, les catégories d'âge les plus jeunes (15-24 ans et 25-34 ans) sont de moins en moins bien représentées. Un biais est donc susceptible d'apparaître dans les résultats. Il semble donc primordial de mener une réflexion sur l'impact de ce biais et de mettre en œuvre des méthodes alternatives pour réduire cet écart croissant au cours du temps.

2) Le taux de participation

D'autre part, nous avons la possibilité de calculer le taux de participation à l'enquête en connaissant le nombre de refus en début d'interview et au cours de celle-ci. En 2004, le taux net de participation était de 66,4%. En tenant compte des tentatives ne donnant pas lieu à un contact (répondeur, téléphone occupé,...), le taux brut de participation était de 57,1%. Il serait intéressant de vérifier si les personnes non désireuses de participer à l'enquête possède un profil spécifique. En effet, il se peut que certaines catégories de répondants échappent de ce fait à l'analyse. Si le profil des non-répondants s'écarte significativement du profil des répondants, il serait pertinent de recalculer les intervalles de confiance en tenant compte de ces écarts.

De même, une différence géographique s'observe quant aux taux de réponse. Les provinces de Namur, du Luxembourg et du Brabant Wallon ont les taux de réponse les plus élevés (75%). A l'inverse, les provinces de Flandre Occidentale et Orientale ont les taux les plus bas (63%). Les facteurs socio-économiques ou démographiques à la base de ces différences sont importants à mettre en lumière pour nous permettre de définir les techniques nous permettant de « gommer » ces différences spatiales.

Enfin, une réflexion sur les principales raisons de refus invoquées par les répondants permettraient d'approcher le profil des non-répondants. (Par ordre décroissant : pas d'intérêt pour ce sujet (40%), raccroche sans explication (25%), trop âgé/malade (20%) ou pas le temps (10%)) .

5. Réalisation à mettre en œuvre

a) par l'équipe scientifique

1) Une approche des populations sous-représentées

Un calcul de la représentativité de l'échantillon du Moniteur de sécurité devra être effectué selon différents critères. Il faudra mettre en évidence les biais qui existe selon les catégories d'âge, de sexe, de niveau de diplôme, de profession,... en fonction de la répartition de la population.

S'il apparaît que les écarts entre l'échantillon et la répartition de la population sont trop grands, une réflexion devra être menée pour voir si l'impact de la post-stratification n'influence pas de manière trop importante les résultats (tant au niveau fédéral que local). Ex. poids nettement supérieur à 1.

Le Moniteur de Sécurité utilise des poids pour « rectifier » l'échantillon en fonction de la répartition de la population selon l'âge et le sexe. En fonction des résultats, d'autres critères de post-stratification devront peut-être être pris en considération ?

2) Le profil des catégories ne possédant pas de ligne fixe

L'évolution du nombre de raccordements à une ligne téléphonique fixe décroît clairement depuis 1997 selon l'enquête de l'INS sur les budgets des ménages. En parallèle, le nombre de personnes disposant d'un GSM est en nette augmentation. L'impact d'une enquête téléphonique à grande échelle uniquement sur les personnes possédant une ligne fixe introduit inévitablement un biais.

	Abonnement au téléphone fixe	GSM
Enquête 1995-96	95,6%	
Enquête 1996-97	97,1%	
Enquête 1997-98	93,5%	10,0%
Enquête 1999	87,9%	30,7%
Enquête 2000	84,0%	47,5%
Enquête 2001	85,7%	63,0%

*Raccordement au téléphone fixe - Enquête sur le budget des ménages
Confort ménager - INS*

L'enquête sur le budget des ménages de l'INS nous apprend également qu'en 2001, le pourcentage de ménages qui possèdent au moins l'un des biens suivants est de :

- uniquement téléphone fixe : 34,1%
- uniquement GSM : 11,4%
- téléphone fixe et GSM : 51,6%
- téléphone fixe ou GSM : 97,1%

Il ressort de cela que 11,4% des ménages belges en 2001 possèdent uniquement un GSM et ne sont donc pas joignables selon une enquête téléphonique conventionnelle.

Face à ces constatations, il semble utile de :

- récolter de l'information sur les caractéristiques des ménages possédants une ligne fixe (profil socio-démographique)
- récolter de l'information sur les caractéristiques des ménages ne possédants pas de ligne fixe (profil socio-démographique)

Il faudra mettre en lumière les différences de profil entre les ménages possédant une ligne fixe et ceux n'en possédant pas.

Connaissant le profil des répondants à l'enquête du Moniteur de sécurité, le profil des ménages possédant une ligne fixe et le profil des ménages ne possédant pas de ligne fixe, il est possible de mesurer les écarts par rapport à l'échantillon. Un recalcul des intervalles de confiance en tenant compte des sous-représentativités devra, dans ce cas, être réalisé.

3) Alternatives à l'enquête téléphonique

En parallèle au questionnement sur l'influence des non-réponses sur l'analyse des résultats de la base de données du Moniteur de sécurité, une réflexion sur des méthodes alternatives de passation doit être envisagée vu le nombre décroissant de ménages possédant une ligne fixe.

Actuellement, le mode de passation des enquêtes du Moniteur de sécurité est uniquement téléphonique. Nous avons déjà au travers d'autres études une bonne idée des alternatives existantes. Néanmoins leur mise en œuvre concrète n'a pas encore été abordée. Il est donc pertinent de s'interroger concrètement sur la possibilité de combiner des méthodes alternatives comme par ex. partir du registre national et collecter les noms et adresses de la population cible et ensuite de s'interroger sur la méthode de passation comme la méthode face à face ou par courrier, Internet, GSM ...

De plus, un test de ces alternatives doit être envisagé pour mettre en évidence les différences de réponse que pourraient engendrer des méthodes de passation différente et l'impact que cela peut engendrer sur les analyses des données.

Enfin, connaissant le temps moyen de l'enquête téléphonique du Moniteur de sécurité, à savoir 26 min. quelle est la faisabilité d'une enquête par GSM ? Quelles sont les bases de données GSM existantes, recouvre-t-elle la population dans son entièreté ?

4) Le taux de participation

Les répondants ne désirant pas participer au Moniteur de sécurité en début d'interview sont néanmoins invités à participer à un petit questionnaire de 5 minutes. 509 répondants ont ainsi participé à ce petit questionnaire en 2004. Il ne s'agit bien entendu pas des répondants refusant le plus catégoriquement de participer à l'enquête.

Les caractéristiques de ces répondants doivent être comparées aux caractéristiques des répondants réalisant le questionnaire du Moniteur de sécurité dans son entièreté. Il se peut que certaines catégories de répondants échappent de ce fait à l'analyse. Si le profil des non-répondants s'écarte significativement du profil des répondants, il serait pertinent de recalculer les intervalles de confiance en tenant compte de ces écarts.

Une analyse des différences géographiques en ce qui concerne le taux de réponse doit aussi être envisagée et être mise en parallèle avec une réflexion sur les principales raisons de refus invoquées par les répondants.

b) par l'institution publique:

1) en préalable au travail de l'équipe scientifique

- mise à disposition des données brutes nécessaires aux analyses (les variables) notamment au niveau des caractéristiques personnelles (âge, sexe, profession, diplôme, chef de ménage,...) de la base de données du Moniteur de sécurité
- mise à disposition du fichier sur le questionnaire de refus

2) en cours de projet

- mise à disposition d'autres données qui seraient nécessaires en cours de projet
- suivi en continu du projet et évaluation en cours de recherche
- organisation de plusieurs comités d'accompagnement : en début de recherche, en cours de recherche et à la fin de la recherche

6. Produit final attendu

a) de l'équipe scientifique

- analyse quantitative des profils des répondants, non-répondants et personnes ne possédant pas de ligne fixe
- rédaction d'un rapport reprenant les résultats du point 3.
- (re-)calcul des intervalles de confiance lorsque c'est nécessaire
- analyses quantitatives des résultats du testing selon le mode de passation

b) pour l'institution publique

- rapport reprenant et analysant les différentes étapes de la recherche (voir point 3)
- spécifiquement pour les populations sous-représentées : critères de post-stratification et intervalles de confiance sur l'échantillon du Moniteur de sécurité à recalculer.
- en ce qui concerne le profil des personnes ne disposant pas de ligne fixe : comparaison quantitative entre les résultats du Moniteur de sécurité dans son état actuel et les résultats du testing selon une autre passation, et recalcul des intervalles de confiance.
- au niveau des alternatives de passation : analyse des résultats du testing + rechercher les bases de données GSM existantes.

- point de vue du taux de participation : analyse quantitative du questionnaire subsidiaire du Moniteur de sécurité actuel (questionnaire de refus).
- questionnaires réalisés ou adaptés en fonction du mode de passation
- résultats et analyses du testing du questionnaire et des résultats selon une autre passation.

7. Valorisation du produit final

a) pour l'institution publique: intégration du produit final dans son fonctionnement propre

La prise en compte des résultats de la recherche se fera au travers de différentes étapes :

- prise en compte de l'intervalle de confiance plus large si la différence entre l'échantillon et la répartition de l'échantillon (âge, refus,...) est trop importante.
- intégration des résultats du testing provenant des questionnaires développés en fonction de la méthode de passation la plus appropriée pour améliorer la représentativité de l'échantillon.

b) pour le 'public': modalités et conditions d'accès pour le monde scientifique et le grand public

- une réflexion approfondie sur les biais engendrés par les enquêtes téléphoniques et leurs « solutions » pourraient être transmises aux organismes publics qui sont confrontés aux mêmes problématiques.

8. Timing, planning des activités

a) Timing des activités

12 mois

1) Une approche des populations sous-représentées (1,5 mois)

- Représentativité de l'échantillon du Moniteur de sécurité selon différents critères (catégories d'âge, de sexe, de niveau de diplôme, de profession,...) : ½ mois
- Si écarts entre échantillon et population importants : post-stratification : ½ mois
- Autres critères de post-stratification : ½ mois

2) Le profil des catégories ne possédant pas de ligne fixe (3 mois)

- Etude préalable sur l'évolution du nombre de raccordements à une ligne téléphonique fixe : ½ mois
- Récolter de l'information sur les caractéristiques des ménages possédant une ligne fixe (profil socio-démographique) : ½ mois
- Récolter de l'information sur les caractéristiques des ménages ne possédant pas de ligne fixe (profil socio-démographique) : ½ mois
- Mise en lumière des différences de profil entre les ménages possédant une ligne fixe et ceux n'en possédant pas : ½ mois
- Comparaison avec le profil des répondants à l'enquête du Moniteur de sécurité + recalcul des intervalles de confiance en fonction des sous-représentativités : 1 mois

3) Alternatives à l'enquête téléphonique (4,5 mois)

- Identification et faisabilité des modes de passation alternatifs : 1 mois
- Adaptation au questionnaire selon la méthode sélectionnée : 1 mois
- Testing de la (ou les) méthode(s) de passation : 1 mois
- Analyses des résultats du testing (sur base des variables issues des données brutes : statistiques, corrélations, ...) : impact sur les réponses et différences selon le mode de passation : 1,5 mois

4) Le taux de participation (2 mois)

- Identification des caractéristiques des répondants refusant de participer: ½ mois
- Comparaison entre profil des répondants du Moniteur de sécurité et répondants refusant d'y participer + recalculer des intervalles de confiance: 1 mois

- Analyse des différences géographiques du taux de réponse (principales raisons de refus) : ½ mois

5) Rédaction du rapport final (1 mois)

- Rédaction du rapport final reprenant les points cités précédemment : 1 mois

b) Planning des activités: phasage des étapes du travail:

1) pour l'équipe scientifique

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
approche des populations sous-représentées dans l'échantillon												
profil des catégories ne possédant pas de ligne fixe alternatives à l'enquête téléphonique												
taux de participation												
rédaction du rapport												

2) pour l'institution publique

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
fournir les données nécessaires												
fournir les données nécessaires en cours de recherche												
comités d'accompagnement												

9. Conditions particulières

a) suggestions de composition du comité d'accompagnement

Comité d'accompagnement pour le suivi du projet : outre la direction de la banque de données nationale, deux représentants de la police locale (1 N et 1 F), désignés par la Commission permanente de la Police locale ; un membre de la Direction du fonctionnement et de la coordination de la police fédérale (CGC), un membre du Service de politique criminelle du SPF Justice, un représentant du SPF Politique scientifique; un représentant des gouverneurs, à désigner par les gouverneurs; un représentant du SPF Intérieur (Direction générale de la politique de prévention et de sécurité); un directeur-coordonateur ; plusieurs représentants du monde académique/scientifique; un représentant de l'Administration 'Planning en Statistiek' de la Communauté flamande; un représentant de la Région wallonne ; un représentant du 'Vlaams stedenbeleid' ; un représentant de l'union wallonne des villes et communes ; un représentant de l'INS ; Département PEO Personnel et Organisation.

b) clause de confidentialité éventuelle

Le Moniteur de sécurité est propriété de l'Etat. Toute reproduction ou utilisation doit faire l'objet d'une demande.

c) présence éventuelle de l'équipe au sein de l'institution

Chaque semaine, des contacts seront établis entre l'équipe de recherche et l'institution publique (par téléphone ou mail). Cet échange hebdomadaire a pour but l'échange d'informations et le suivi de l'avancement de la recherche ainsi que pour soulever tous problèmes rencontrés. Une réunion mensuelle sera également prévue pour approuver les différentes phases d'avancement.

d) autres

nihil